

22 juin 2026 -14:38

Appartient à [Conseil des ministres du 20 juin 2026](#)

Modification du champ d'application des flexi-jobs

Sur proposition du ministre du Travail David Clarinval et du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à définir le champ d'application des flexi-jobs.

L'avant-projet de loi portant un certain nombre de modifications dans le domaine des flexi-jobs prévoit notamment, au 1er juillet 2026, l'abrogation de l'arrêté royal du 18 avril 2026 portant exécution de l'article 2, §§ 1er et 2, de la loi du 16 novembre 2015 portant des dispositions diverses en matière sociale, en ce qui concerne le champ d'application des flexi-jobs.

Une délégation a été conférée au gouvernement afin de maintenir le champ d'application actuel de l'exercice des flexi-jobs pour les secteurs visés dans l'arrêté royal précité. Dans ce cadre, il peut, jusqu'au 31 août 2026 au plus tard, transformer les autorisations partielles en exclusions partielles et maintenir les exclusions totales ou partielles telles qu'elles figuraient dans l'arrêté royal.

L'actuel projet d'arrêté royal met en œuvre cette délégation pour les secteurs qui ont indiqué vouloir conserver le régime en vigueur en matière de flexi-jobs dans leur secteur. Les autres secteurs visés par l'arrêté royal du 18 avril 2024 qui ne souhaitent pas conserver le régime des flexi-jobs, relèveront intégralement du champ d'application après l'extension des flexi-jobs à tous les secteurs prévue par l'avant-projet de loi.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal portant exécution de l'article 2, §§ 1er à 4 inclus, de la loi du 16 novembre 2015 portant des dispositions diverses en matière sociale, en ce qui concerne le champ d'application des flexi-jobs

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe



David Clarinval, Vice-premier ministre et ministre de l'Emploi,
de l'Economie et de l'Agriculture
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
<https://clarinval.belgium.be>
info@clarinval.belgium.be

Caroline Dubois
Porte-parole (FR)
+32 471 81 84 00
caroline.dubois@clarinval.belgium.be

Koen Peumans
Porte-parole (NL)
+32 473 81 11 06
koen.peumans@clarinval.belgium.be

Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte
contre la pauvreté
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Cheryl Isenge
Porte-parole (FR)
+32 479 15 67 58
Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse
Porte-parole (NL)
+32 496 47 44 87
billy.buyse@vandenbroucke.fed.be

